

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
 Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS
 Pour toute la France..... UN AN 15 fr.
 Etranger..... 20 fr.
 Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste. Les abonnements ne sont reçus que pour un an, se paient d'avance et partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES
 Annonces industrielles en 4^e page, sans contrat..... 0 fr. 75 la ligne
 Réclames en troisième page..... 1 franc
 Chronique troisième page..... 1 fr. 50
 Chronique deuxième page..... 2 francs
 Semoulette..... 48 .. 49 ..
 Les prix sont payables d'avance et à Lyon.
 Prix spéciaux pour Contrats & Années.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
 Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

L'Exportation DES Produits Marocains sur le territoire français

On nous communique l'ordre résidentiel suivant :

Résidence générale de la république française au Maroc. — Ordre résidentiel portant autorisation d'exportation sur le territoire français de certains produits :

Nous, commissaire résident général commandant en chef,

Vu notre ordre en date du 2 août 1914 relatif à l'état de siège;

Vu notre ordre en date du 19 mars 1915 concernant le régime des exportations; Considérant qu'il y a lieu de réglementer à nouveau l'exportation de certains produits :

Ordonnances ce qui suit :

Notre ordre susvisé en date du 19 mars 1915 est modifié par les dispositions suivantes :

Article premier. — Est autorisée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'ordre du 19 mars 1915 et à destination exclusive du territoire français, des ports du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Italie, la sortie des produits ci-après :

Mais, jusqu'à concurrence de 50.000 quintaux;

Pois chiches, jusqu'à concurrence de 60.000 quintaux;

Sorgho, jusqu'à concurrence de 10.000 quintaux;

Alpiste, sans limitation.

Art. 2. — Les dispositions prévues à l'article 1^{er} de l'ordre du 19 mars sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions du présent ordre.

Art. 3. — Sont applicables les dispositions des articles 3, 4 et 5 de l'ordre du 19 mars 1915.

Art. 5. — Le présent ordre entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1915.

Fait à Casablanca, le 25 juin 1915.

Signé : LYAUTEY.

Nous ne saurions trop approuver la décision du général Lyautey de permettre pour la France, la Grande-Bretagne et l'Italie l'autorisation d'exportation de certains produits du Maroc. Mais la liste ci-dessus de ces produits et les quantités tolérées sont bien insuffisantes. Espérons que ce n'est là qu'un commencement. La récolte en maïs est fort chiche, car elle a, nous le savons, fortement souffert cette année du passage des sauterelles, mais il y a encore au Maroc des quantités suffisantes pour ne pas être réduit à limiter aussi parcimonieusement la part du commerce d'exportation. L'arabe est assez prévoyant pour ne pas se démunir des quantités qui lui sont nécessaires pour empêcher de réaliser la totalité de ses disponibilités.

En outre les quantités prévues pour l'exportation sont si minimes qu'elles vont provoquer une véritable course aux achats, risquant de faire hausser d'un tiers les cours pratiqués normalement et par la même rendre toute exportation impossible. D'où nécessité pour le commerce français de s'approvisionner encore à l'étranger.

Il ne faut pas oublier que les produits marocains paient à la sortie du Maroc un droit d'exportation (Maïs 3 fr. environ aux 100 kilos. Pois chiches 2 fr. environ) et droit d'importation en France. Ce sont autant de charges dont le commerce doit tenir compte et qui entravent les transactions. Est-il bien nécessaire d'y en ajouter de nouvelles et courir le risque de compromettre tout commerce d'exportation ?

A l'énumération des produits dont l'exportation est permise manquent : L'orge et le blé. Le Maroc dispose pourtant de quantités considérables de ces céréales, et les besoins de l'administration de l'Inde, si grands soient-ils ne sauraient toutes les absorber. Espérons qu'une prochaine ordonnance comblera cette lacune et nous placera sur le pied d'égalité avec l'Algérie et la Tunisie.

L'aveu d'exportation de la farine de lin complètera utilement la liste des produits que le commerce d'exportation pourra fournir à la Métropole.

La Hausse des Anthracites

Par question écrite, M. Raffin-Dugens, député de l'Isère, a demandé à M. le ministre des travaux publics : 1^o à quel prix la Compagnie des mines de X... livrait sur place, la tonne d'anthracite au moment de la mobilisation; 2^o quel prix elle la livre aujourd'hui et, dans le cas où une augmentation serait constatée, quels sont les motifs du relèvement de prix.

Voici la réponse de M. Sembat :

« Les prix avant la mobilisation et ceux qui sont actuellement pratiqués sont indiqués dans le tableau ci-après :

Calibre eufs et noix.....	53	55
Cassé, criblé.....	48	50
Cassé, criblé gros.....	52	54
Grésil n° 1.....	42	43
Grésil n° 2.....	33	34
Criblé n° 1.....	40	41
Boulets.....	36	37
Boulets sans fumée.....	33	34
Menu fin.....	20	21

Comme on peut aisément le remarquer, l'augmentation de prix sur le charbon de la mine est relativement peu élevée; elle n'est que de 2 fr. pour les premières qualités et de 1 fr. seulement pour les autres.

GRAINS ET FARINES

Les premiers renseignements recueillis au sujet des nouvelles récoltes ne permettent pas encore de se faire une idée exacte sur l'ensemble des productions. Toutefois, il se confirme que dans le Sud, le Sud-Est et le Sud-Ouest la récolte en blés sera jalouse, celle des avoines, bonne, comme pour les autres grains secondaires, seigles et orges.

Dans les départements du Centre et de l'Est, les avis sont assez variables suivant les rayons, mais la note est d'autant meilleure que l'on va plus au Nord.

C'est ainsi qu'autour de Paris on se déclare généralement satisfait de la production de toutes les céréales.

Dans l'Allier, on commence à couper les blés dont les épis sont beaux, à part les champs envahis par les mauvaises herbes.

Dans les Deux-Sèvres, les blés auront un rendement irrégulier, il y a de l'échouage, la récolte des avoines laisse à désirer.

Dans la Drôme, la moisson est presque terminée pour les blés et les avoines hivernales. La récolte en blés est inférieure à celle de l'an dernier, celle des avoines est supérieure.

Dans l'Isère, on commence la moisson des seigles et des blés. A part les champs versés on escompte un rendement assez bon, de qualité moyenne.

En Saône-et-Loire, la situation des récoltes en terre est assez bonne. On commence à couper les seigles et même les blés.

Dans le Puy-de-Dôme, la moisson va débuter après le 14 juillet, mais la pluie retarde.

Dans l'Yonne, la moisson commence pour les blés et avoines.

Nous allons donc entrer un peu partout en pleine période de récolte.

Malheureusement la température ne semble pas vouloir se fixer à des conditions propices. La pluie tombe dans diverses directions. Va-t-elle encore réduire les résultats qui cependant s'annonçaient si brillants il y a quelques semaines.

On cote :

Seigles du Rhône et de la Loire	22	22
Seigles de l'Isère.....	21 50	21 50
Seigles de Champagne.....	21	21 50
Seigles du Centre.....	21 50	22

Les 100 kilos départ.

AVOINES. — La baisse ne s'est pas accentuée sur les divers marchés cultureux pour les avoines françaises. L'Algérie et la Tunisie offrent bien moins que précédemment, les cours se tiennent mieux. Selon qualité et poids on tient les avoines Algérie-Tunisie disponibles de 23,50 à 24 fr. les 100 kilos quai Marseille.

Du Midi de la France on ne fait pas d'offres suivies.

Les cours restent à peu près les mêmes qu'à la fin de la semaine dernière et s'inscrivent comme suit :

Avoines noires de la région lyonnaise.....	28 50	28
Avoines grises de printemps de la région lyonnaise.....	27 50	28
Avoines grises d'hiver de la région lyonnaise.....	28	28

Les 100 kilos, rendus Lyon ou parité.

Avoines grises d'hiver Poitou-Centre..... 27 50 .. 27 50 ..
 Avoines noires du Centre..... 27 50 .. 28 ..
 Les 100 kilos départ.

ORGES. — Toujours rien en orges nouvelles, le Midi s'abstenant d'offrir. On parle du prix de base de 20 fr. pour les paumelles. En orges vieilles les cours oscillent toujours entre 21 et 22 francs les 100 kilos départ selon provenances et qualité.

MAIS. — Très peu d'offres par Marseille. A Bordeaux, les cours sont plus fermes. On demande 21,75 pour les roux Plata les 100 kilos, logés origine, sans escompte quai Bordeaux.

SARRASINS. — La baisse a sans doute été trop accentuée car les détenteurs se sont ressaisis et ont brusquement relevé leurs prétentions. On tient aujourd'hui 18,50 les 100 kilos nus départ Bretagne.

Marché de Marseille

Lundi 12 juillet.

BLES. — Marché plus ferme. On cote : Hardwinter n° 2 disponibles, 34,50 wagon, sans escompte; Plata disponibles, 33 fr. wagon, sans escompte; Bombay blanc 90 0/0, 34 fr., qui, comptant 1 %; blés blancs d'Egypte, de 30 1/4 à 31 fr., qui voie ferrée; blés tendres colons 79 ou tuzelles 78, embarquement juillet, 32,50 quai Marseille; embarquement août, 32,25, escompte 1 %, chèque documentaire.

Mardi 13 juillet.

On cote : Hardwinter, 35 fr., wagon, escompte 1 %; Bombay blanc 90 0/0 disponible, 34 fr., qui, escompte 1 %; blés blancs d'Egypte disponible, selon qualité, 35,05 et 31 francs; tendres colons Algérie-Tunisie, 79 kilos, embarquement juillet, 32,75; embarquement août, 32,50.

Marché de Lyon

Mardi 13 juillet.

Très petit marché à la veille du 14 juillet. Acheteurs et vendeurs ne semblent guère animés du désir de traiter des affaires.

Il pleut par intervalles et l'on se demande avec anxiété si le régime pluvieux ne va pas s'instaurer pendant cette période de moisson où il y aurait au contraire tant besoin d'un temps sain et sec.

BLES. — Le marché est dénué d'intérêt. Depuis notre dernière chronique il s'est produit tantôt un peu de hausse, tantôt un peu de baisse sur les blés d'Amérique et aujourd'hui on est à peu près au même niveau que vendredi dernier. Il ne se fait d'ailleurs rien en blés américains sur notre place. Très peu d'offres à l'origine et absence de la revente tels sont les caractéristiques principales concernant ces provenances.

Les blés d'Algérie-Tunisie sont un peu plus fermes. On offre des colons 79 ou tuzelles 78, province d'Oran, à 32,50 et 32,75, embarquement juillet, 32,25 embarquement août, des blés tendres arabes 78, embarquement juillet-août, le tout aux 100 kilos quai Marseille, escompte 1 %, toiles acheteurs à fournir à l'embarquement.

Rien à signaler en blés français.

FARINES. — Vente régulière. On cote : farines rondes premières, 58 fr. les 125 kilos, sans escompte; farines premières, 62 fr. les 125 kilos, Lyon.

FARINES AMERICAINES. — On continue à coter : farines Softwinter (blés tendres), embarquement août, de 39 à 40 fr.; farines Hardwinter (blés durs), embarquement août, de 39,75 à 40,75 les 100 kilos caf. Bordeaux, Marseille, Le Havre.

ISSUES. — Aucun changement à signaler.

Sons gros..... 11 50 ..
 Recoupes..... 11 ..
 Fleurages blancs..... 18 50 ..
 Fleurages bis..... 17 50 ..
 Petits blés..... 17 ..
 Criblures blanches..... 15 ..
 Criblures noires..... 9 ..
 Les 100 kilos Lyon.

SEIGLES. — Nous ne connaissons pas d'offres en seigles nouveaux. Il en résulte que la vente de l'article se traite péniblement et ne porte que sur quelques petites quantités de seigles vieux.

GRAINS ET FARINES

On cote :

Seigles du Rhône et de la Loire	22	22
Seigles de l'Isère.....	21 50	21 50
Seigles de Champagne.....	21	21 50
Seigles du Centre.....	21 50	22

Les 100 kilos départ.

AVOINES. — La baisse ne s'est pas accentuée sur les divers marchés cultureux pour les avoines françaises. L'Algérie et la Tunisie offrent bien moins que précédemment, les cours se tiennent mieux. Selon qualité et poids on tient les avoines Algérie-Tunisie disponibles de 23,50 à 24 fr. les 100 kilos quai Marseille.

Du Midi de la France on ne fait pas d'offres suivies.

Les cours restent à peu près les mêmes qu'à la fin de la semaine dernière et s'inscrivent comme suit :

Avoines noires de la région lyonnaise.....	28 50	28
Avoines grises de printemps de la région lyonnaise.....	27 50	28
Avoines grises d'hiver de la région lyonnaise.....	28	28

Les 100 kilos, rendus Lyon ou parité.

Avoines grises d'hiver Poitou-Centre..... 27 50 .. 27 50 ..
 Avoines noires du Centre..... 27 50 .. 28 ..
 Les 100 kilos départ.

ORGES. — Toujours rien en orges nouvelles, le Midi s'abstenant d'offrir. On parle du prix de base de 20 fr. pour les paumelles. En orges vieilles les cours oscillent toujours entre 21 et 22 francs les 100 kilos départ selon provenances et qualité.

MAIS. — Très peu d'offres par Marseille. A Bordeaux, les cours sont plus fermes. On demande 21,75 pour les roux Plata les 100 kilos, logés origine, sans escompte quai Bordeaux.

SARRASINS. — La baisse a sans doute été trop accentuée car les détenteurs se sont ressaisis et ont brusquement relevé leurs prétentions. On tient aujourd'hui 18,50 les 100 kilos nus départ Bretagne.

Marché de Marseille

Lundi 12 juillet.

BLES. — Marché plus ferme. On cote : Hardwinter n° 2 disponibles, 34,50 wagon, sans escompte; Plata disponibles, 33 fr. wagon, sans escompte; Bombay blanc 90 0/0, 34 fr., qui, comptant 1 %; blés blancs d'Egypte, de 30 1/4 à 31 fr., qui voie ferrée; blés tendres colons 79 ou tuzelles 78, embarquement juillet, 32,50 quai Marseille; embarquement août, 32,25, escompte 1 %, chèque documentaire.

Mardi 13 juillet.

On cote : Hardwinter, 35 fr., wagon, escompte 1 %; Bombay blanc 90 0/0 disponible, 34 fr., qui, escompte 1 %; blés blancs d'Egypte disponible, selon qualité, 35,05 et 31 francs; tendres colons Algérie-Tunisie, 79 kilos, embarquement juillet, 32,75; embarquement août, 32,50.

Marché de Lyon

Mardi 13 juillet.

Très petit marché à la veille du 14 juillet. Acheteurs et vendeurs ne semblent guère animés du désir de traiter des affaires.

Il pleut par intervalles et l'on se demande avec anxiété si le régime pluvieux ne va pas s'instaurer pendant cette période de moisson où il y aurait au contraire tant besoin d'un temps sain et sec.

BLES. — Le marché est dénué d'intérêt. Depuis notre dernière chronique il s'est produit tantôt un peu de hausse, tantôt un peu de baisse sur les blés d'Amérique et aujourd'hui on est à peu près au même niveau que vendredi dernier. Il ne se fait d'ailleurs rien en blés américains sur notre place. Très peu d'offres à l'origine et absence de la revente tels sont les caractéristiques principales concernant ces provenances.

Les blés d'Algérie-Tunisie sont un peu plus fermes. On offre des colons 79 ou tuzelles 78, province d'Oran, à 32,50 et 32,75, embarquement juillet, 32,25 embarquement août, des blés tendres arabes 78, embarquement juillet-août, le tout aux 100 kilos quai Marseille, escompte 1 %, toiles acheteurs à fournir à l'embarquement.

Rien à signaler en blés français.

FARINES. — Vente régulière. On cote : farines rondes premières, 58 fr. les 125 kilos, sans escompte; farines premières, 62 fr. les 125 kilos, Lyon.

FARINES AMERICAINES. — On continue à coter : farines Softwinter (blés tendres), embarquement août, de 39 à 40 fr.; farines Hardwinter (blés durs), embarquement août, de 39,75 à 40,75 les 100 kilos caf. Bordeaux, Marseille, Le Havre.

ISSUES. — Aucun changement à signaler.

Sons gros..... 11 50 ..
 Recoupes..... 11 ..
 Fleurages blancs..... 18 50 ..
 Fleurages bis..... 17 50 ..
 Petits blés..... 17 ..
 Criblures blanches..... 15 ..
 Criblures noires..... 9 ..
 Les 100 kilos Lyon.

SEIGLES. — Nous ne connaissons pas d'offres en seigles nouveaux. Il en résulte que la vente de l'article se traite péniblement et ne porte que sur quelques petites quantités de seigles vieux.

Semoules. — Disponible :

SSSE et SSSG.....	51	52
SSS (SS) et SSG.....	50	51
SSSF.....	49	50
Semoulette.....	48	49

Les 100 kilos net franco gare ou quai Marseille, double toille à rendre.

Livrable.

Sur juillet-août, en cote :

S S S E.....	48	49
S S S.....	47	48
S S S F.....	46	47
Semoulette.....	45	46

Auguste PFISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille. — Tél. 48-01. — Grains, farines et issues.

Marché de Bordeaux

Samedi 10 juillet.

La situation ne se modifie pas, il se fait toujours très peu d'affaires.

Blés indigènes. — En blés indigènes, les transactions sont pour ainsi dire nulles, on attend les blés nouveaux, et surtout on désire savoir si le gouvernement maintiendra le système des réquisitions, il est à souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi.

On offre des blés d'Amérique à 30,50 embarquement juillet-août rendus dans les ports français.

Les blés russes commencent à arriver, le port de Bayonne en a reçu 2.027 tonnes.

Farines indigènes. — Les farines indigènes sont toutes livrées à l'administration pour le ravitaillement civil. Les farines américaines sont tenues embarquement août, de 37 à 37,50 Bordeaux.

Issues. — Vente difficile. On cote : sons entiers du Haut-Pays, 11 fr. les 100 kilos départ; les repasses, 15 fr.

Seigles. — Pas d'affaires, on attend les seigles nouveaux. On cote : Bretagne, 20 fr.; Champagne, 21 fr. départ.

Avoines. — On cote : avoines grises d'hiver Poitou, de 29,50 à 30 fr. départ, toiles à envoyer, et 31 fr. disponible en gare Bordeaux.

On ferait des affaires en avoines nouvelles d'Algérie qui sont offertes en baisse sur juillet 24 à 24,50 quai Bordeaux; mais le frêt est rare et il y a manque de sacs.

Orges. — Cet article est bon marché, on ferait des Algérie 3 de juillet 20,50 Marseille. Les orges machinées valent aujourd'hui 16,25 quai Oran ou Tunis.

Maïs. — Tendances calmes, on cote le Plata caf. 20 fr. embarquement juillet-août-septembre; les Amériques manquent.

Sarrasins. — Tendances plus ferme, il y a acheteurs de Bretagne à 18 fr. et Normandie 18,50 départ.

ADJUDICATIONS

MINISTRE DE LA GUERRE

Avis

Auxerre. — 18 juillet, à 14 heures, foin récolté 1914-1915, 800 quintaux; foin artificiel récolté 1914-1915 800 qx; paille de blé récolté 1914, 1.200 quintaux; avoine indigène, récolte 1914, 1.200 quintaux, le tout livrable au paré à fourrages de Joigny. Délai pour le dépôt des soumissions, le 18 juillet avant midi.

MARINE NATIONALE

Avis

Toulon. — 15 juillet, 12.000 hectolitres vin rouge.

PAIN DE TROUPE A LA RATION

Avis

Cahors. — 16 juillet, concours restreint pour la fourniture du pain pour la place de Cahors du 1^{er} août au 31 octobre 1915.

Foix. — 16 juillet, fourniture du pain à la ration nécessaire aux troupes de Foix et de Pamiers.

Toulouse. — 16 juillet. — Concours restreint pour la fourniture de vivres à la ration de la place de Saint-Gaudens, dans le cabinet du sous-intendant militaire de Toulouse (3^e service). Effectif de base 2.300 hommes; consommation prévue 150.000 kilos de pain. Le marché sera passé pour trois mois. Les entrepreneurs du pain de troupe à la ration auront la faculté d'employer des farines de blé tendre blutées à 75 % au lieu de 70 %.

Montauban. — 16 juillet, un concours restreint aura lieu à 14 heures, dans le cabinet du Sous-Intendant militaire de Montauban, pour la fourniture du pain de troupe à la ration, nécessaire aux troupes de la place de Montauban et des trois centres d'instruction dans le département, pendant la période du 1^{er} août au 31 octobre 1915.

En cas d'insuccès, il sera procédé à un nouveau concours le 24 juillet 1915.

FOURRAGES A LA RATION

Avis

Bordeaux. — 15 juillet, concours restreint du 15 au 20 juillet pour la fourniture de fourrages à la ration à effectuer dans la 18^e région du 1^{er} août au 31 octobre 1915.

Cahors. — 16 juillet, concours pour la fourniture des fourrages pour la pla-

ce de Cahors, du 1^{er} août au 31 octobre 1915.

Foix. — 16 juillet, fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux des troupes de Foix et de Pamiers.

Auch. — 17 juillet, concours restreint pour la fourniture de fourrages à la ration à effectuer dans la place de Mirande, du 1^{er} août au 31 octobre 1915.

Vente de Chevaux réformés

Avis

Lyon. — Samedi 17 juillet, à 2 heures, au marché aux chevaux, on vendra : 13 chevaux du 2^e régiment de dragons, 3 chevaux du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Vente aux Enchères Publiques

Avis

Lyon. — Vendredi 16 juillet, à 2 heures et demie, aux Magasins généraux, 51, chemin de Gerland, les Domaines vendront 60 quintaux d'avoine mélangées aux poussières, 16 quintaux de farine avariée, 61 quintaux de pain de guerre avarié, 30 quintaux de pain de guerre en débris et poussière, 19 quintaux de riz avarié.

Pour la Liberté

Commerce des Grains Pendant la Guerre

La Chambre syndicale de l'Ouest des grains, graines, farines et produits du sol, a adressé à la Chambre de commerce du Mans, à la date du 6 juillet, la lettre suivante :

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Chambre de commerce du Mans.

Messieurs,

La Chambre syndicale de l'Ouest a l'honneur de vous soumettre le vœu suivant, qu'elle vous prie d'appuyer auprès des Pouvoirs publics :

Les réquisitions telles qu'elles ont été faites, en application de la loi du 3 juillet 1877, ont causé le plus grand préjudice au commerce des grains, sans avantage pour le budget de l'Etat.

Les mesures prises sous l'empire des circonstances, par leur instabilité et par les entraves apportées aux expéditions, ont empêché les marchés en cours de s'exécuter, et ont jeté le désarroi et causé beaucoup de pertes à toute une corporation digne d'intérêt, et qui, jusqu'alors, avait assuré la répartition des produits du sol dans tout le pays, suivant les ressources de la production et les besoins de la consommation.

Les centres des productions des grains d'une part, ceux de fabrication industrielle d'autre part, ne correspondent pas aux circonscriptions administratives des lieux de consommation. Il y a donc là une répartition des produits naturels et des produits fabriqués, qui ne peut être faite que par le commerce et ce dans l'intérêt général.

En reconnaissant aux pouvoirs publics le grand devoir d'assurer au pays les ressources indispensables à l'armée et à la population civile, en réunissant les approvisionnements nécessaires et permettant d'empêcher toute spéculation due, le plus souvent, à des personnes étrangères à notre corporation.

Emet le vœu :

Que le Gouvernement, après s'être rendu compte des ressources de la prochaine récolte et des besoins du pays, se procure les quantités de grains représentant le manquant sur la production, par des achats à l'étranger; qu'il assure les quantités nécessaires pour les services publics, soit sur la partie importante, soit par voie de réquisitions, mais chez le producteur et non chez le commerçant, en donnant aux commissions de ravitaillement des instructions en conséquence.

Ces précautions étant prises, le Gouvernement voudra bien déclarer la liberté du commerce et la libre circulation des grains et farines dans toute la France.

Le Président, R.-M. BELLARD.

La Chambre de commerce du Mans s'est associée au vœu présenté par la Chambre syndicale des grains, graines et farines de l'Ouest.

INFORMATIONS

Le Charbon pour machines à battre

Les fournisseurs habituels de briquettes de charbon pour machines à battre sont priés de faire connaître d'urgence et au plus tard le 15 juillet, à la Préfecture du Rhône (bureau du ravitaillement), les quantités qui leur sont strictement indispensables pour la campagne des battages en indiquant la gare où les envois devront être faits.

Nous prions instamment nos abonnés de bien vouloir joindre à tout renouvellement d'abonnement ou changement d'adresse, la dernière bande du Journal. Celle-ci facilite considérablement nos recherches et évite toute confusion.

A Propos des Loyers

NOUVEAU PROJET DU GOUVERNEMENT

MM. Aristide Briand, garde des sceaux, ministre de la justice, et Thomson, ministre du commerce et de l'industrie ont déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet de régler les contestations qui pourront s'élever entre les propriétaires et locataires au sujet des loyers qui resteront dus, à une date qui sera fixée après les hostilités. Voici le texte de ce projet de loi :

Réduction. — Indépendamment des réductions résultant des conventions et du droit commun, pourront obtenir une déduction de leurs loyers restant dus, à la double condition d'établir que du fait de la guerre ils se trouvent dans l'impossibilité de se libérer et de prouver que cette impossibilité ne cesserait pas d'exister, même si on leur accordait des délais, les locataires rentrant dans les catégories suivantes :

A) Les locataires des immeubles situés dans les portions du territoire envahies, qui seront déterminées par décret.

B) Les locataires tués à l'ennemi ou qui sont morts de blessures ou de maladies par suite de faits de guerre.

C) Les locataires dont le loyer annuel est inférieur ou égal à 1.000 francs à Paris, dans les communes du département de la Seine et dans celles de St-Cloud, Sèvres et Meudon (Seine-et-Oise); à 600 francs dans les villes de 100.000 habitants; à 300 francs dans les villes de moins de 100.000 habitants et de plus de 5.000 habitants; à 100 francs dans les autres communes.

En ce qui concerne les commerçants, les industriels et les autres patentés, et les locataires exerçant une profession non soumise à la patente, des réductions pourront leur être accordées sur le montant du loyer des locaux servant à l'usage de leur profession, sous la double condition que, d'une part, ils n'aient pu, par suite de la guerre, exercer leur profession, ou que tout au moins le chiffre de leurs affaires ait été réduit de plus de moitié et, d'autre part, ils soient dans l'impossibilité de s'acquitter, même avec les délais prévus au projet de loi.

Exceptionnellement, les locataires, veuves ou héritiers de locataires qui, d'après la loi concernant la résiliation des baux à loyers, ont droit à cette résiliation ou peuvent la demander, seront admis, dès la promulgation de la présente loi, à bénéficier de ces dispositions.

Les demandes en réduction ainsi formées seront jugées conformément aux articles 9 et suivants de la loi susvisée relative à la résiliation des baux à loyers.

Délais. — Les délais pourront être accordés à tous les locataires ayant bénéficié ou non des décrets de prolongation pris pendant la guerre pour le paiement des sommes restant dues par eux sur leurs loyers, à condition que les locataires fassent la preuve que ces délais leur sont nécessaires pour leur permettre de s'acquitter.

Ces délais seront limités en principe à la durée du bail au-delà de 2 ans. Les délais entraîneront un intérêt moral de 5 0/0.

Enfin, le locataire qui ne s'acquittera pas à l'expiration du délai sera déchu du bénéfice des termes à lui accordés, le bail sera résilié et le propriétaire pourra, s'il le veut, se prévaloir de la résiliation de son gage, conformément au droit commun et rentrer en possession des lieux loués.

Si les meubles qui forment le gage du propriétaire étaient insuffisants pour couvrir le montant de la dette, une caution spéciale pourrait être exigée.

Les contestations seront jugées par un tribunal arbitral qui sera créé dans chaque canton et à Paris dans chaque arrondissement. Le tribunal arbitral sera composé d'un juge du tribunal civil, président, de deux assesseurs propriétaires et de deux assesseurs locataires, dont un patenté.

Le mode d'établissement des listes d'assesseurs est réglé en détail par le projet de loi.

La procédure est simple, rapide et peu coûteuse.

Les jugements seront rendus par le tribunal arbitral en dernier ressort. Les seules voies de recours admises seront les pourvois en cassation pour incompétence ou pour excès de pouvoir.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 12 juillet. — Le Midi offre quelque peu les pailles pressées, mais se trouve gêné dans ses expéditions par le manque de matériel, ce qui gêne encore les transactions.

On cote, la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Paille froment Forez, Velay, Auvergne 50 55
 Paille seigle téau ou machinée Forez, Velay..... 55 60
 Paille froment battue Provence, en balles pressées..... 44 50
 Paille froment rouillée Provence, en balles pressées..... 50 55

Foins. — Rien à signaler depuis notre dernière chronique, c'est toujours le marasme absolu, et on coté, toujours nominativement, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Foin vieux, Provence..... 80 90
 Foin nouveau 1^{er} coupe, Provence.. 80 90

Agen (Lot-et-Garonne), 7 juillet. — On cote : foin 1^{er} qualité, de 6,50 à 8 fr. 100 kilos.

Avignon (Vaucluse), 10 juillet. — On cote : foin 1^{er} qualité, 8 fr. ; foin 2^e qualité, 7,50 ; luzerne 1^{er} coupe, 7,50 les 100 kilos.

Bienon (Yonne), 9 juillet. — On cote : foin 1^{er} qualité, 8 fr. ; foin 2^e qualité, 7,50 ; luzerne 1^{er} coupe, 8 fr. ; 2^e coupe, 7,50 ; paille de froment alimentaire, 4 fr. ; paille de froment pour litière, 3,50 ; paille de seigle, 4,50 ; paille d'avoine, 2,60 les 100 kilos.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 8 juillet. — On cote : foin 1^{er} qualité, 6,50 ; luzerne, 6 fr. ; paille de froment alimentaire, 5 fr. ; paille d'avoine, 3 fr. les 100 kilos.

Marseille, 12 juillet. — Marché calme par continuation. — On a fait quelques affaires en bons foin vieux de Crau à 11,75 Marseille, c'est la seule qualité intéressante pour le moment.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Pommes de terre, Fourrages et Pailles.

GRAINES FOURRAGERES

Lyon, 13 juillet. — La demande est très modérée, d'une façon générale les graines nouvelles de la Loire n'ont pas encore paru sur les marchés.

On cote : graines nouvelles de trèfles incarnats du Centre, expédition 15 juillet, 80 fr. ; expédition tout juillet, 75 francs ; graines anciennes de trèfles incarnats du Forez, de 60 à 65 fr. le tout aux 100 kilos départ.

POMMES DE TERRE

Lyon, 12 juillet. — Il se traite toujours de quelques quantités en fin de siècle de Bretagne qui paraît jusqu'à présent saine, les cours se maintiennent en baisse pour cette provenance, alors que le Midi cote toujours ferme. Aussi se traite-t-il peu.

On cote, la tonne, sur wagon gares départ des régions d'expédition : Saucisse d'Espagne, tréfle logé Cotte, 190 200 Saucisse d'Espagne, toute venante logé

PAQUELET (maison Mousnier), courtier Spécialisé en pommes de terre, semences et consommation. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Pommes de terre, Fourrages et Pailles.

CAROTTES-OIGNONS

Marseille, 12 juillet. — Oignons. — Offres suivies en oignons d'Espagne qui donnent toute satisfaction.

On cote sans engagement et plutôt en baisse, de 235 à 240 fr. Cette, logé paniers ou caisses.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS

Châteaurenard, 8 juillet. — Grand approvisionnement en haricots verts, malgré la grande quantité, tout est enlevé, mais à des prix presque insignifiants ; l'extra fin, se cote 50 fr. ; le fin, de 30 à 40 fr. ; le moyen, 15 fr. ; le gros, de 2 à 5 fr. La tomate se vend à des prix très rémunérateurs pour le producteur, elle se cote à 50 fr. ; cet article donne la moitié de la récolte des années précédentes. La pomme de terre maintient à peu près ses prix, de 14 à 18 fr., selon les qualités et la grosseur ; quelques lots sont vendus 20 fr. Les haricots à écosser traitent quelque peu à la vente et se cotent de 40 à 45 fr. Polvrons, 75 francs ; pois à écosser, 50 fr. ; navets, 25 francs.

En ce qui concerne les fruits, la pêche est très recherchée, la belle se cote 150 fr. ; la moche, de 80 à 100 fr. ; l'abricot, de 90 à 95 fr. ; amandes vertes, 50 fr. ; hausse sur ce dernier article.

Le tout aux 100 kilos. L'aubergine subit une légère baisse ; de 2,25 elle baisse à 1,75 ; courgette, 0,75 ; concombre, 1,50 ; salades romaines, 0,50 ; fraises, 0,75 la douzaine. Radis, 0,50 ; aux, de 10 à 13 fr. ; oignons, 1 fr. les douze paquets.

Châteaurenard, 12 juillet. — La matinée est peu mouvementée. Les apports en tomates sont au nombre de la moitié de la veille.

On cote : pêches belles, 100 fr. ; moyennes, 60 fr. ; abricots, 70 fr. ; amandes vertes, 40 fr. ; poires, 65 fr. ; pommes de terre longue de Hollande, 20 francs ; early roses, 15 fr. ; rondes blanches, 14 fr. ; haricots verts fins, 60 francs ; moyens, 20 fr. ; gros, 5 fr. ; écosser, 45 fr. ; tomates, de 45 à 50 fr. ; poivrons, 80 fr. ; navets, 20 fr. ; pois à écosser, 60 fr. ; laurier sauce, 10 fr. ; tout aux 100 kilos. Choux pointus, 0,50 ; aubergines, 1,50 ; courgettes, 0,50 ; concombre, 0,60 ; salades romaines, 0,50 ; fraises, 0,90, tout à la douzaine. Radis, 0,50 ; aux, 14 fr. ; oignons, 2 francs ; carottes, 0,50 ; poireaux, 2,40, les douze paquets.

RIZ Bordeaux, 10 juillet. — On cote : Saïgon importation n° 2, 29 fr. ; délévrié Bordeaux. Le disponible rare est tenu à Bordeaux 30 fr. ; type Japon, 29 fr. par vapereu « Ben-Avon », pris à Marseille.

Marseille, 10 juillet. — On cote à la consommation : Caroline extra, 72 fr. ; Saïgon import. directe, 29 fr. ; Java, 1,56, 2,54 ; brisures n° 6, de 23 à 26 fr. ; Saïgon emb. caf., 27 fr. ; Espagne, de 52 à 55 fr. ; fabrication française, Japon, de 50 à 55 fr. ; id., de 30 à 54 fr. ; Moulmein, n° 1, 41,50 ; n° 2, 40,50 les 100 kilos.

Stock aux Docks libres et magasins généraux du 8 juillet 1915 :

Riz, 6.295.114 kilos ; fèves, 97.590 kilos ; farines, 2.132.098 kilos. Arrivages de la semaine : riz Tamatave, 2.787 s. ; Majunga, 1.390 s. ; Saïgon, 30.897 s. ; Indramajoe, 3.931 s. ; Bône, 15 sacs.

LEGUMES SECS

Lyon, 13 juillet. — Tendances très ferme par suite de la hausse du change. On cote : Provenance des Landes : haricots gros extra plats, 74 fr. ; extra, 72 fr. ; nature, 71 fr. ; cocos ronds, 71 francs ; lingots, 74 fr. ; lentilles grosses, 80 fr. ; n. 2, 70 fr. ; petites, 66 fr. les 100 kilos départ.

Provenances exotiques par Marseille : haricots genre Moldavie triés, 72 fr. ; lentilles rouges Alexandrie surfines, 46 francs ; pois chiches Malaga extra, 51 francs ; gros Maroc triés, 49 fr. ; Maroc moyens, 47 fr. ; pois chiches décorés, 60 fr. ; pois chiches décorés, 41 francs les 100 kilos départ.

Marseille, 10 juillet. — On cote les 100 kilos à l'entrepôt. Les droits de douane sont de 3 fr. par 100 kilos, excepté pour les pois chiches qui sont exemptés de droits.

Haricots Serbie, 70 fr. ; Cagneux, 75 francs ; Dolifcuis, haricots bl. gr. plats, 67,50 ; Kintoki haricots, coco rouge, 50 francs ; lentilles Syrie rouges, 73 fr. ; fèves cas n° 4, 52 fr. ; lentilles d'Auvergne, 110 fr. ; d'Espagne, de 95 à 105 francs ; gros pois chiches Tripoli, 56 francs ; Bayroute nature, 38 fr. ; pois chiches Acre, gros, 47 fr. ; moyens, 37 francs.

Arrivages de la semaine : Légumes secs. — Haricots Tamatave, 1.735 s. ; Mananjary, 206 s. ; Yokohama, 400 s. ; pois chiches Oram, 153 s. ; lentilles Alexandrie, 1.000 s. ; Bombay, 3.330 s. ; fèves Alexandrie, 3 s. ; Sath, 4.739 s. ; Mazagan, 275 s. ; Tunis, 2.672 s. ; Tunis, 313 s.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 8 juillet. — On cote : haricots, 43 fr. les 80 kilos ; fèves, 19 fr. les 65 kilos.

Bordeaux, 10 juillet. — Haricots cocos rouges 57 fr. ; lentilles larges d'Espagne 100 fr. ; dito n. 2 78 fr. ; dito grises indiennes 48 fr. ; dito rouges d'Egypte décorées 68 fr. ; fèves cassées 44 fr. ; pois jaunes ronds 55 fr. ; dito cassés 52 francs ; dito verts cassés 413 fr. ; dito façon Hollande 83 fr. Le tout aux 100 kilos.

SORGHOS

Pierrelatte (Drôme), 13 juillet. — On cote : graines de sorghos, 19 fr. les 100 kilos logés.

CAFES

Le Havre, 10 juillet. — Stock total 2.268.159 sacs, contre 2.966.254 sacs en 1914 et 2.396.017 en 1913. Arrivages de cafés divers pendant la semaine écoulée 1.486 sacs, soit depuis le 1^{er} juillet 18.417 sacs contre l'an dernier 10.658 sacs pendant la semaine et 52.607 sacs depuis le 1^{er} juillet.

Le marché à terme a été soutenu. On parlait de 54 fr. pour juillet, 53 fr. pour septembre, 52 fr. pour décembre et 51,50 pour mars et mai.

GRAINES OLEAGINEUSES

Pierrelatte (Drôme), 13 juillet. — On cote : graines de colza, 43 fr. les 100 kilos nus.

HUILES

Paris, 12 juillet. — Bourse fermée jusqu'à jeudi prochain, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

PETROLES

Paris, 12 juillet. — On tient à l'hectolitre nu par wagon complet, franco gare Paris, transport à la charge de l'acheteur.

Pétrole raffiné disponible, 29 fr. ; pétrole blanc, 39 fr. ; essence minérale rectifiée, 47 fr.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Bourg (Ain), 7 juillet. — Marché peu fourni, vente plus calme sur toutes les denrées, volailles, beurres et œufs.

Dindes... la pièce... Oies... 2 50 3 50 Canards... 5 6 6 6 Volailles suiv. ch... 4 4 4 4 Poulets ordinaires... 2 25 3 50 Poulets de grains... 0 90 1 15 Pigeons... la pièce... Livres... Chevreux... Grives... Beurre suivi... le kilo... Fromages de vache... la douzaine... Fromages de chèvre... 0 80 1 10 Œufs... 1 20

SUCRES-MELASSES

Paris, 12 juillet. — Sucres. — Bourse fermée jusqu'à jeudi prochain à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

MIELS-CIRES

Bône, 6 juillet. — Cires. — On cote 330 fr. les 100 kilos quai Bône. Il s'est traité des affaires à ce prix.

Tunis, 7 juillet. — On cote les 100 kilos : cire vierge colons, de 350 à 360 fr. ; dito d'Arabes, de 300 à 310 fr. Miel colons, de 160 à 166 fr. ; dito d'Arabes, de 100 à 120 fr. ; dito d'Europe, de 180 à 185 fr.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 13 juillet. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine dernière.

On continue à coter : façons emmenthal extras, 265 fr. ; Comté extras, 245 fr. et selon mérite les autres sortes jusqu'à 200 fr. les inférieurs.

VENTES DE FROMAGES

Colonne, 101 fr. et 150 fr. d'étranges, à M. Duban, de Dole ; Marigny, 100 fr., à M. Bel ; Collongne, 106 fr., à M. Duhem ; St-Lothain, 112 fr., à M. Martinet ; Miéry (mars et avril), 97 fr., au même ; Barretaine (3 mois), 105 fr., au même ; Plainne (3 mois), 105 fr., au même ; Doucier, 97 fr., à M. Duhem ; Bleffmorin, 100 fr. et 125 fr. d'étranges, à M. Millet ; Chausseuans, 100 fr., et Chamole, 102 francs.

Marchés aux Grains

Nouvelles des Récoltes en terre

Agen (Lot-et-Garonne), 7 juillet. — Marché peu fréquenté ; cours sans changement.

Nous cotons : blé choix, de 32 à 33 francs les 100 kilos ; avoine grise d'hiver, 23 fr. ; orge paumelle, 20 fr. ; seourgeon, 19 fr. les 100 kilos nus.

Paris de cylindre 1^{er}, 45 fr. les 100 kilos ; pain de ménage, 0,44 le kilo ; son gros, 41 fr. les 100 kilos.

Auch (Gers), 10 juillet. — Les marchés actuellement sont calmes, on attend la moisson qui va commencer dans une quinzaine.

La réquisition empêche les expéditions, aussi le commerce est nul. Prix de la réquisition : blé, 32 fr. ; avoine grise d'hiver, de 26 à 27 fr. les 100 kilos.

Avignon (Vaucluse), 10 juillet. — Dernier marché d'attente cette semaine-ci devant amener les offres effectives en grains divers, de la nouvelle récolte que nous cotons nominativement : blé choix, 30 fr. ; blé ordinaire, 29 fr. ; avoine grise d'hiver, 23 fr. ; orge paumelle, 20 fr. ; seourgeon, 19 fr. les 100 kilos nus.

Brienon (Yonne), 9 juillet. — Marché peu suivi nul, blé vieux en légère baisse. On attend les blés nouveaux qui pourront certainement paraître sous la huitaine si la température se tient au sec ; menus grains, cours nominaux, très faible pour le blé.

Nous cotons : blé choix, 31,50 ; blé ordinaire, 31 fr. ; seigle, de 18 à 19 fr. ; avoine noire, de 26 à 27 fr. ; avoine grise d'hiver, 25 fr. ; avoine blanche et grise de printemps, 24 fr. ; orge brasserie, de 21 à 22 fr. ; orge mouture, 20 fr. les 100 kilos.

Carcassonne (Aude), 10 juillet. — Notre marché de ce jour a été peu fréquenté. La culture est très occupée à faire la moisson et ne se dérange pas et surtout n'a pas de marchandise à vendre.

Nous cotons : blé choix, de 26 à 27,50 ; blé ordinaire, de 25,50 à 26 fr. les 80 kilos.

Farines de cylindre 1^{er}, de 60 à 61 fr. ; farines de cylindre 2^e, de 59 à 60 fr. ; farines de meules 1^{er}, de 56 à 57 fr. ; farines de meules rondes, de 55 à 56 fr. les 122 kilos.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 8 juillet. — Offres nulles en blés et avoines. Cours nominaux. On commence à moissonner. Dans quelques jours, on pourra être fixé sur la qualité et la quantité, mais on escompte une récolte médiocre.

Nous cotons : blé choix, 27 fr. les 80 kilos ; seigle, 17 fr. les 75 kilos ; avoine grise d'hiver, 30 fr. les 100 kilos ; orge mouture, 15 fr. les 60 kilos ; maïs, 19 francs les 75 kilos.

Farines de cylindre 1^{er}, 47 fr. ; farines de meules 1^{er} 46 fr. ; son gros, 12 fr. les 100 kilos.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 9 juillet. — Marché complètement nul, pour toutes les denrées prix nominaux.

Nous cotons : blé choix, de 31 à 32 fr. ; blé ordinaire, de 29 à 30 fr. les 100 kilos.

Farines de cylindre 1^{er}, de 46 à 47 fr. ; farines de cylindre 2^e, de 45 à 46 fr. les 100 kilos ; pain blanc, 0,45 ; pain de ménage, 0,42 1/2 le kilo ; son gros, de 13 à 14 fr. ; son fin, de 11 à 12 fr. ; fleurage blanc, de 17 à 18 fr. ; fleurage bis, de 15 à 16 fr. ; recoupe, de 13 à 14 fr. les 100 kilos.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 10 juillet. — Situation toujours aussi baroque, farines rares et bien demandées, blés peu offerts. La meunerie fait mouder les blés exotiques que lui vend la Préfecture.

Nos blés ont assez belle apparence, malheureusement la pluie est revenue, et on craint qu'elle soit nuisible.

Dijon (Côte-d'Or), 9 juillet. — Nous cotons : blé de choix, de 31,50 à 32 fr. ; seigle, de 21 à 21,50 ; avoine blanche, de 26 à 26,50 ; avoine grise, de 26,50 à 27 francs ; avoine noire, de 27,50 à 28 fr. ; orge brasserie, de 22 à 23 fr. ; orge de mouture, de 21,50 à 22 fr. les 100 kilos.

Farines O.S. 61 fr. ; farines O. 60 fr. ; farines RS, 58,50 les 125 kilos ; farines de fèves, 40 fr. ; sons gros, de 12,50 à 13 fr. ; sons fins, de 11,50 à 12 fr. ; remoulure, de 18 à 19 fr. les 100 kilos.

Orléans (Basses-Pyrénées), 6 juillet. — Marché peu important. Les cours pratiqués ont été à peu près les mêmes qu'au marché précédent.

Nous cotons : blé ordinaire, de 24 à 25 fr. les 80 kilos ; avoine blanche et grise de printemps, de 14,50 à 15 fr. les 50 kilos ; maïs, de 16,50 à 17 fr. les 75 kilos.

Pierrelatte (Drôme), 13 juillet. — Nos moissons sont terminées, les céréales seront longues à se battre.

BESTIAUX

COMMISSIONS DES ORDINAIRES

Lyon, 24 juillet, à 14 heures, Fort St-Iréné, dépôt du 6^e régiment d'infanterie coloniale, fourniture de la viande fraîche de bœuf, mouton, porc frais à faire du 1^{er} août au 15 octobre 1915. Délai pour soumissionner, 20 juillet, 8 heures du matin.

Brionon. — 26 juillet, à 10 heures du matin, à la caserne Berwick, à Ste-Catherine-sur-Brionon, 158^e régiment et 14^e section d'infirmeries, fourniture de la viande de bœuf et de vache, mouton et porc à faire du 1^{er} août au 30 septembre 1915. Délai pour le dépôt des soumissions le 15 juillet, avant 5 heures du soir.

Vente aux Enchères Publiques

Lyon, Mardi 20 juillet, à 10 heures et demie, au marché aux bestiaux, à Vaise, les Domaines vendront 36 veaux de l'armée.

Lyon. — Mercredi et jeudi 29 juillet, à 9 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi, l'inspecteur des Domaines mettra en vente environ 60 vaches en état de gestation.

Résultats

Lyon. — Vendredi 9 et samedi 10 juillet, l'inspecteur des Domaines avait mis aux enchères publiques 49 vaches en état de gestation qui ont été adjudgées à divers et aux prix variant entre 185 et 485 fr. l'unité.

Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Porcs. — Amenés : 1.076 ; rev. : 00. Nos apports restent à peu de chose près les mêmes ; quant aux transactions, elles continuent à avoir un courant très régulier, ce qui fait que les prix conservent une bonne tenue. On payait les bons porcs de 0,74 à 0,76 ; les ordinaires, de 0,71 à 0,72 ; les troisièmes choix, de 0,65 à 0,69 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 13 JUILLET

Bœufs. — Amenés : 1.013 ; rev. : en-200. — Le marché de ce jour mérite une mention spéciale comme apport. Depuis assez fort longtemps, le tableau n'avait pas enregistré le chiffre si élevé de 1.013 contre 792 la semaine dernière. Le grand hall était curieux à voir plutôt comme quantité que qualité, car nous avions pas mal de bœufs de fourniture. Beaucoup de monde sort de Lyon, soit des environs. Comme toujours, ce sont les bœufs blancs qui dominent. Quant aux affaires, elles ont été bien calmes. Devant l'abondance des marchandises, les détenteurs de bestiaux n'ont pu maintenir leur prix de vendredi dernier et les cours ont subi une baisse de 0,05 centimes par livre.

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU VENDREDI 9 JUILLET

Nous avions sur notre marché les renvois de mercredi et jeudi dernier, soit 282 bœufs et 3.644 moutons. On cotait les bons bœufs de 180 à 190 fr. ; les vaches et taureaux, de 165 à 170 fr., et les fournitures, de 165 à 170 fr.

MARCHE DU SAMEDI 10 JUILLET

Sur notre marché, nous avions 76 bœufs et 2.300 moutons d'Oran. Mêmes cours pour les bœufs. On payait les moutons, de 220 à 230 fr., marchandise inférieure. Pas de beaux moutons sur place. Reste environ 800 invendus. Croysons de nouveau à la baisse.

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU MARDI 13 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU MARDI 13 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU MARDI 13 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495 1435 242 222 202 Vaches... 1231 1132 242 222 202 Taureaux... 201 185 214 204 194 Veaux... 1503 1503 280 258 244 Moutons... 10578 10458 300 284 202 Porcs... 3672 3672 224 218 202

On cotait les limousins, peu nombreux d'ailleurs, de 1,10 à 1,20, première qualité ; deuxième qualité, de 0,95 à 1,10 ; les charollais et les bourbonnais première qualité, de 1,05 à 1,15 ; deuxième qualité, de 0,95 à 1,05 ; les bœufs divers, de 0,85 à 1,05 le demi-kilo poids net.

Aménés : 510 ; rev. : 00. — Les arrivages étaient les mêmes que mardi dernier. La vente a été active et rapide, avec des cours fermement tenus.

On cotait : veaux extra, de 0,80 à 0,83 ; première qualité, de 0,75 à 0,80 ; deuxième qualité, de 0,70 à 0,75 ; troisième qualité, de 0,65 à 0,70 le demi-kilo.

Moutons. — Amenés : 723 ; rev. : environ 60. — Le marché était mieux garni, 200 bêtes de plus que mardi dernier. La marchandise laisse toujours à désirer dans l'ensemble. La vente a eu son courant ordinaire avec tendance à la baisse.

On cotait : moutons de pays, première qualité, de 1,30 à 1,35 ; deuxième qualité, 1,25 ; troisième qualité, 1,20 ; moutons africains première qualité, 1,25 ; deuxième qualité, 1,20 ; troisième qualité, 1,10 le demi-kilo.

Paris-La Villette

MARCHE DU LUNDI 12 JUILLET

Aménés 1495